



Philippe Fréault - Water Inside

LES DOSSIERS DE L'IRDS

N° 46 - DÉCEMBRE 2022

CARTOGRAPHIE DU SPORT PROFESSIONNEL EN ÎLE-DE-FRANCE

Le plus souvent, parler de sport professionnel se résume à aborder les principaux sports collectifs représentés par une ligue professionnelle, mais la réalité du sport professionnel est bien plus diverse et complexe. En cerner les contours reste difficile. Qu'en est-il de l'Île-de-France ?

Le sport professionnel renvoie à la fois aux plus hauts niveaux de compétition qu'ils soient fixés dans un cadre fédéral ou en dehors mais aussi à des sportifs et sportives qui ont pour activité principale la préparation aux compétitions et qui tirent un revenu suffisant de leurs performances pour en vivre. Un champ de définition suffisamment vague pour qu'au niveau d'une région, il soit difficile d'en délimiter les contours précis. Par ailleurs, chaque discipline présentant des formats à la fois semblables et différents pour ce qui touche au domaine professionnel, la notion de « sport professionnel » ou encore de « sportif ou sportive professionnel(le) », lorsqu'elle est utilisée, masque, le plus souvent, des situations très différentes et parfois ambivalentes sur le plan juridique. Si le sport professionnel concerne relativement peu de sportifs, entre 700 et 900 selon notre évaluation au regard des 6 millions de Franciliens qui pratiquent régulièrement une activité physique et sportive¹, il contribue à l'identité du territoire. Les collectivités locales y sont généralement très attentives et représentent pour la plupart des disciplines des partenaires indispensables à leur survie. Sans nul doute, le

sport professionnel participe également du développement économique de ces territoires, cependant il est très difficile de l'évaluer précisément. Quand des analyses sont réalisées, elles se concentrent majoritairement sur les sports dont le secteur professionnel est géré par des ligues professionnelles et, parmi elles, sur les principales, à savoir celles masculines en football, rugby, basketball, handball et volleyball. Celles qui représentent, il est vrai, les masses financières les plus importantes et au demeurant les plus accessibles sur le plan statistique. En Île-de-France, une étude² de l'Essec pour le compte de Paris Île-de-France Capitale économique évaluait le budget des huit clubs³ professionnels de première division franciliens à 742 millions d'euros en 2019. Un montant qui place la métropole française en quatrième position derrière les métropoles européennes de Londres, Madrid et Barcelone, grâce notamment à un poids lourd : le Paris Saint-Germain avec 636 millions d'euros de budget en 2019. Mais le sport professionnel ne se résume pas à ces seuls clubs tant s'en faut, et ce dossier tente d'en dresser la cartographie dans toutes ses composantes.

1. Source : EPSF 2019-2020 IRDS- Franciliens âgés de 18 à 75 ans pratiquant une activité physique ou sportive au moins une heure par semaine.
2. DEQUEKER (E.), *Le Sport, levier d'attractivité du Grand Paris*, Essec Business School, Paris Île-de-France Capitale économique, janvier 2022.
3. Paris Saint-Germain, Paris Saint-Germain Handball, Ivry Handball, Massy Essonne Handball, Métropolitans 92 (basketball), Nanterre 92 (basketball), Stade Français Paris (rugby), Racing 92 (rugby).

EN ÎLE-DE-FRANCE, 27 CLUBS ÉVOLUENT AU SEIN D'UNE LIGUE PROFESSIONNELLE

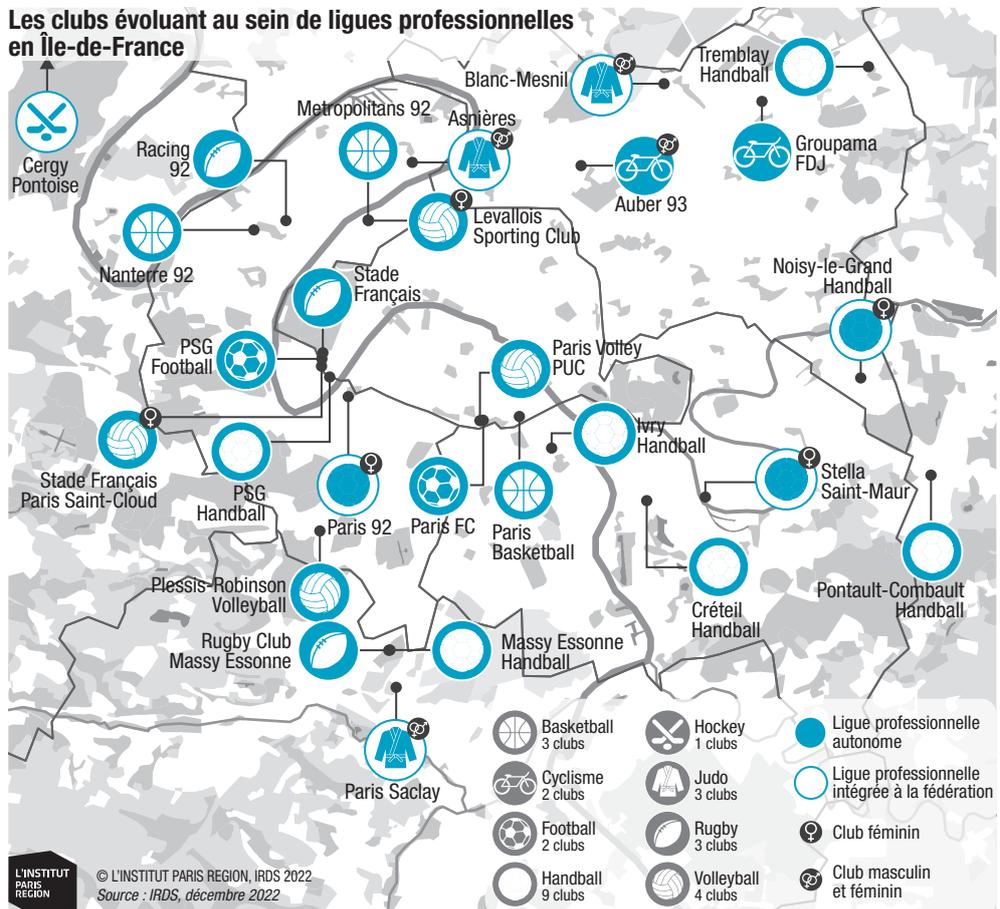
L'Île-de-France tient une place à part dans le paysage sportif français avec 27 clubs évoluant au plus haut niveau de pratique dans leur discipline. La région capitale est présente au sein de onze ligues professionnelles sur douze. En effet, seule la ligue de basketball féminin ne compte pas de club francilien. Le handball, avec six clubs en ligue nationale masculine (LNH) et trois en ligue féminine (LFH), est le plus fortement représenté. Le basketball masculin (LNB) dispose de trois clubs franciliens au plus haut niveau national. En comptant chacun sept clubs, Paris et les Hauts-de-Seine représentent plus de la moitié des clubs évoluant au sein de ligues professionnelles. Viennent ensuite la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et l'Essonne avec chacun deux ou quatre clubs en ligue professionnelle. Seul le département des Yvelines ne présente aucun club de ligue professionnelle. Selon une ligne de partage nord-est/sud-ouest, on remarque un ancrage territorial de certaines disciplines, comme le handball plutôt situé à l'est de la région ou encore le basketball ou le rugby, plus à l'ouest.

En France, les fédérations sportives bénéficiant d'une délégation peuvent décider de gérer leur secteur professionnel au travers d'une commission intégrée à la fédération (sans personnalité morale distincte) ou en subdéléguant leur monopole à une ligue professionnelle autonome, qui prend alors la forme d'une association dotée de la personnalité morale et juridique. Ces deux modes de fonctionnement sont mis en place afin de représenter, gérer et organiser le secteur professionnel des associations qui leur sont affiliées et des sociétés que ces dernières ont pu constituer.

On compte actuellement en France douze ligues professionnelles, dont huit issues de sports collectifs. Ces ligues sont composées en majorité de clubs professionnels qui participent aux compétitions organisées et réglementées par la ligue concernée. Les sportifs, salariés de ces clubs, sont des sportifs professionnels selon les statuts de leur club et parce qu'ils évoluent dans un championnat dit « professionnel ».

Sur les douze ligues professionnelles, six d'entre elles sont autonomes, les six autres sont gérées par une commission intégrée à leur fédération.

Les clubs évoluant au sein de ligues professionnelles en Île-de-France

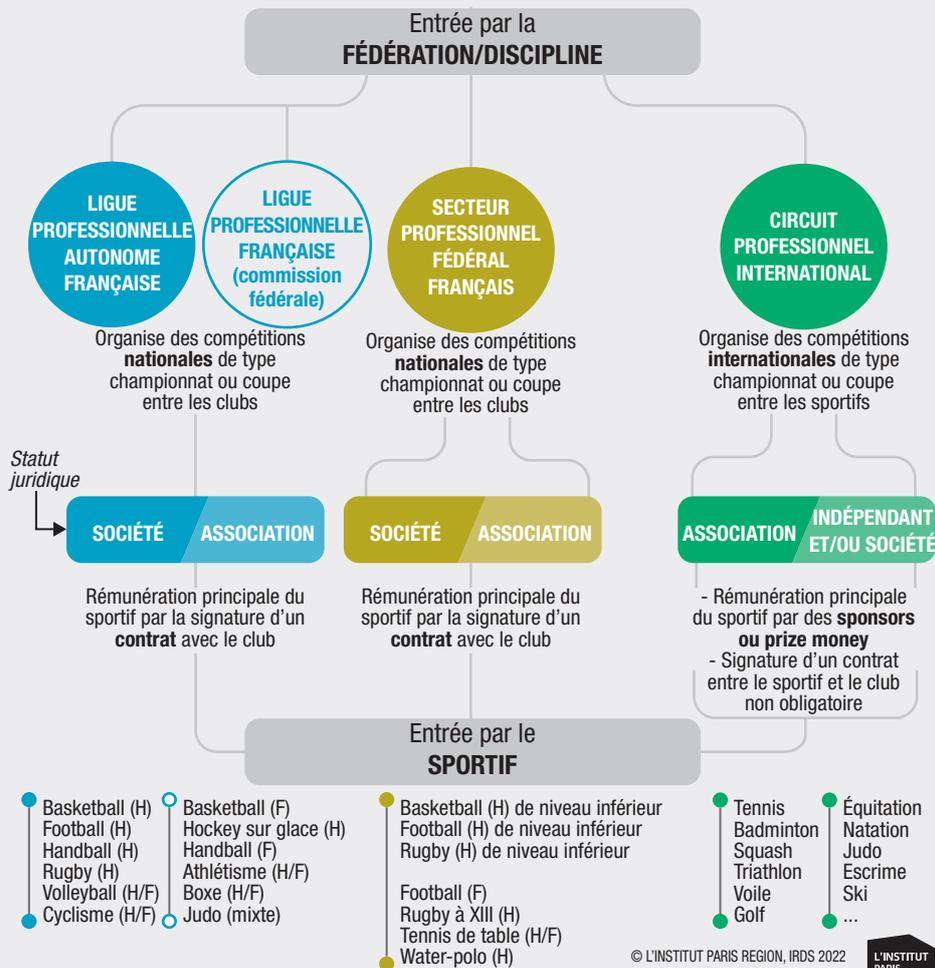


COMMENT DÉFINIR LE SPORT PROFESSIONNEL ?

En l'absence de fondement juridique réel dans le code du sport français, il n'existe pas de définition précise et officielle du sport professionnel et du sportif professionnel à ce jour. Le sport français est basé sur un modèle d'organisation unitaire, autrement dit, il n'y a pas de séparation entre le sport amateur et le sport professionnel. Le code du sport se borne à fixer les grands principes généraux de fonctionnement des instances gérant le sport professionnel et leurs interrelations : fédérations, ligues sportives professionnelles et sociétés sportives. Dans ce dossier, nous approchons le sport professionnel francilien selon deux clés d'entrée croisées (cf. schéma ci-après) :

- Une entrée **par la discipline ou la fédération**. Lorsque l'activité fédérale englobe un secteur de pratique professionnelle, la fédération en fixe les contours en précisant quelles sont les compétitions ouvertes aux professionnels et en qualifiant de sportifs professionnels les sportifs y participant. Ceux-ci sont majoritairement des salariés. Ce modèle est notamment présent dans les principaux sports collectifs *via* l'appellation de ligue, mais pas uniquement. Par ailleurs, pour certains sports surtout individuels, des circuits de compétition professionnelle de niveau international sont mis en place par des fédérations internationales, des sociétés ou encore des associations de sportifs.
- Une entrée **par le sportif**. Selon le ministère des Sports, est considéré comme sportif professionnel un sportif qui vit de son sport qu'il soit salarié ou indépendant. Les ressources générées varient cependant beaucoup d'une discipline à l'autre. Pour la convention collective nationale du sport (CCNS), le sportif salarié est professionnel : « dès lors qu'il exerce, à titre exclusif ou principal, son activité en vue de la participation aux compétitions ». Ainsi, outre les sportifs évoluant au sein des ligues ou du secteur fédéral professionnel, d'autres sportifs évoluent au plus haut niveau de leur discipline et vivent, pour les mieux classés et selon la visibilité de leur sport, principalement des revenus issus de leur participation à ces compétitions. Ce sont souvent des travailleurs indépendants (rémunération de leur participation à des compétitions, contrats de sponsoring et de partenariat), mais ils peuvent aussi parfois être salariés de clubs.

L'organisation du sport professionnel en France



L'ÎLE-DE-FRANCE EST PRÉSENTE AU SEIN DE ONZE LIGUES PROFESSIONNELLES SUR DOUZE

LES LIGUES PROFESSIONNELLES AUTONOMES

Même si le choix de la fédération se porte vers la création d'une ligue professionnelle autonome, un lien de dépendance entre la fédération et la ligue professionnelle est maintenu principalement avec la mise en place d'une convention (article R.132-9 du code du sport). Cette dernière précise la répartition de leurs compétences⁴, fixe les pouvoirs administratifs, commerciaux, financiers et sportifs de la ligue et signifie les conditions dans lesquelles la fédération concède à la ligue professionnelle, pour une durée maximum de cinq ans, la commercialisation des droits d'exploitation des compétitions professionnelles. La création d'une ligue professionnelle autonome qui se distingue de la fédération va surtout concerner les sports au sein desquels l'activité sportive professionnelle est importante. L'assemblée générale de la fédération et le ministère des Sports sont chargés d'approuver les statuts juridiques de la ligue. Une fois

créée, la ligue acquiert de nombreuses compétences (dans les domaines financiers, disciplinaires et techniques), qui s'appliquent aux groupements sportifs participant aux compétitions qu'elle organise.

La Ligue de football professionnel

La Ligue de football professionnel (LFP) organise et gère trois compétitions masculines. En Île-de-France, seul deux clubs sont concernés : le Paris Saint-Germain (PSG) en Ligue 1 et le Paris Football Club (PFC) en Ligue 2.

La Ligue nationale de basket

La Fédération française de basketball a délégué à la Ligue nationale de basket masculin (LNB) l'organisation et la gestion de huit compétitions sportives. En Île-de-France, trois clubs sont au plus haut niveau national (PRO A) : Nanterre 92, Paris Basketball et les Metropolitans 92 (Boulogne).

Les ligues professionnelles autonomes et leurs représentations en Île-de-France

Ligue de football professionnel
LFP  Hommes  1944

Compétitions gérées par la ligue  Clubs franciliens

Ligue 1 : 20 clubs — Paris Saint-Germain (PSG)
Ligue 2 : 20 clubs — Paris FC
Trophée des Champions

Ligue nationale de handball
LNH  Hommes  2004

Compétitions gérées par la ligue  Clubs franciliens

Starligue : 16 clubs — Paris Saint-Germain Handball
Proligue : 16 clubs — US Créteil Handball
Coupe de la Ligue — US Ivry Handball
Coupe de France — Pontault-Combault Handball
Trophée des Champions — Massy Essonne Handball
Tremblay Handball

Ligue nationale de basketball
LNB  Hommes  1987

Compétitions gérées par la ligue  Clubs franciliens

Pro A : 18 clubs — Metropolitans 92
Pro B : 18 clubs — Nanterre 92
Espoir Élite Pro A : 18 clubs — Paris Basketball
Espoir Élite Pro B : 18 clubs
Match des Champions
All Star Game
Leaders Cup Pro A et Pro B
Trophée du futur

Ligue nationale de rugby
LNR  Hommes  1998

Compétitions gérées par la ligue  Clubs franciliens

Top 14 : 14 clubs — Stade Français Paris
Supersevens : 16 clubs — Racing 92
Pro D2 : 16 clubs — RC Massy Essonne

Ligue nationale de volleyball
LNV  Hommes/Femmes  1987

Compétitions gérées par la ligue  Clubs franciliens

Ligue A masculine : 14 clubs — Paris Volley Université Club
Ligue B masculine : 11 clubs — Plessis-Robinson Volley ball
Ligue A féminine : 14 clubs — Stade Français Paris Saint-Cloud
Super coupe — Levallois Sporting Club
All Star

Ligue nationale de cyclisme
LNC  Hommes/Femmes  2008

Compétitions gérées par la ligue  Clubs franciliens

UCI World Teams — Groupama FDJ world teams
18 équipes (France : 3)
UCI Pro Teams
16 équipes (France : 3)
UCI Continental Teams — Groupama FDJ continental teams
178 équipes (France : 5) — St Michel - Auber 93 (H/F)
Coupe de France de cyclisme route
Championnat de France sur route

Compétition gérée par la ligue

Nom du championnat : Nombre de clubs dans le championnat
Coupe, tournoi ou autre compétition

4. Compétences relevant de la fédération, compétences relevant de la ligue et compétences « communes ». Les compétences communes sont définies par l'article R.132-11 : l'instruction des demandes d'agrément des centres de formation relevant des associations et sociétés membres de la ligue professionnelle ; l'élaboration du calendrier des compétitions professionnelles ; les conditions dans lesquelles les sportifs sont mis à disposition des équipes de France ; la mise en œuvre du règlement médical.

INTERVIEW - LEVALLOIS SPORTING CLUB

DU SPORT PROFESSIONNEL AU SEIN D'UN CLUB OMNISPORT

Entretien avec **Christophe SCHPOLIANSKY** (coordinateur des sections volley (Ligue A féminine) et basket (Nationale 2 masculine) du LSC

Propos recueillis en octobre 2022

Quelle est la particularité de votre club en termes de sport professionnel ?

Le club omnisport de Levallois gère 17 000 adhérents répartis en 33 sections, ce qui en fait le plus gros club français, et nous avons à l'intérieur de ce club certaines équipes professionnelles au plus haut niveau de leur discipline. Le club est sous statut d'association, même si nous allons devoir créer une société pour l'équipe féminine de volley, qui évolue au sein de la LNV depuis cette année. Nous avons une saison pour créer la société. Si l'équipe première de basket masculin monte en division supérieure l'année prochaine, nous aurons l'obligation de monter une seconde société.

Ces sportifs et sportives sont-ils tous professionnels ?

Oui, ce sont des sportifs professionnels que ce soit au volley et même au basket en Nationale 2. Avec la montée en Ligue A des volleyeuses, nous avons salarié dix joueuses à plein temps et deux sont à mi-temps. Le salaire mensuel peut atteindre les 3 500 euros pour une internationale. Chez les hommes, 90 % de l'effectif est salarié à plein temps, et ils vivent tous de leur sport. À cela, il convient d'ajouter les différents staffs ainsi que l'équipe administrative.

Au sein du club, d'autres sections comptent également des sportifs professionnels comme l'escrime et le tennis de table, avec un athlète médaillé paralympique.

Quel soutien la commune apporte-t-elle au club omnisport ?

Le LSC étant un club omnisport, le soutien de la commune est très important, et notre budget repose essentiellement sur la subvention communale ainsi que sur les cotisations des adhérents. La ville met à la disposition du club des salles et des équipements sportifs gratuitement. Notre équipe professionnelle de volley a la chance d'évoluer au palais des sports Marcel-Cerdan, dans une salle de 2 800 places que nous partageons avec le club de basket des Métropolitains 92 (Pro A de basket), qui a signé une convention d'occupation de salle jusqu'en 2023 avec la ville. ●

La Ligue nationale de volley

Le volleyball est l'unique discipline sportive collective dont le secteur féminin professionnel est géré par une ligue professionnelle autonome. Ainsi, la Ligue nationale de volley (LNV) gère les deux premiers niveaux masculins ainsi que le premier niveau féminin. Afin de préparer une équipe de France compétitive pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, la fédération et la ligue ont engagé une équipe du pôle France masculin dans la Ligue B masculine et une équipe du pôle France féminin dans la Ligue A féminine.

En Île-de-France, quatre clubs sont concernés : deux en Ligue A masculine : Paris Volley et Plessis-Robinson et deux en Ligue A féminine : Stade Français Paris Saint-Cloud et Levallois Sporting Club.

La Ligue nationale de cyclisme

La Ligue nationale de cyclisme (LNC) est la seule ligue autonome de sport individuel. La LNC, qui a récemment intégré les femmes, fixe les conditions d'organisation des compétitions cyclistes professionnelles en France et les conditions de participation des groupes cyclistes professionnels selon trois niveaux mondiaux : UCI World Team (première division), UCI Pro Team (deuxième division) et l'UCI Continental Team (troisième division).

En Île-de-France, l'équipe St Michel - Auber 93 existe depuis 1948 et a un véritable ancrage territorial avec en particulier une école de cyclisme. C'est l'unique équipe professionnelle francilienne⁵. Une équipe masculine et une équipe féminine évoluent toutes deux en UCI Continental Teams.

La Ligue nationale de rugby

La Ligue nationale de rugby (LNR) gère actuellement deux championnats masculins de rugby en France : le Top 14 et la Pro D2. Depuis peu, la LNR gère également le Supersevens, premier championnat professionnel de clubs de rugby à 7.

En Île-de-France, deux clubs sont dans le Top 14 : le Stade Français et le Racing 92, et un club évolue en Pro D2 : le RC Massy Essonne.

La Ligue nationale de handball

La Ligue nationale de handball (LNH) gère et organise cinq compétitions masculines. La LNH est la dernière des ligues professionnelles de sports collectifs créée.

En Île-de-France, les clubs de handball sont fortement représentés avec six clubs dans les deux premiers niveaux nationaux. Le PSG, Créteil et Ivry en Starligue ; Pontault-Combault, Massy et Tremblay en Proligue.

5. L'équipe de la GROUPAMA FDJ est francilienne uniquement en raison de la localisation de son siège social.

LES LIGUES PROFESSIONNELLES GÉRÉES PAR UNE COMMISSION INTÉGRÉE À LA FÉDÉRATION

Certaines ligues sont directement gérées par une commission fédérale, qui va structurer, organiser, développer et promouvoir la partie professionnelle de la discipline.

La Ligue Magnus

La Fédération française de hockey sur glace (FFHG) a créé la Ligue Magnus en 2010 en y associant les douze clubs mais aussi les joueurs, les médias, les arbitres et le directeur technique national. À terme, la Ligue Magnus devrait devenir une ligue autonome, mais la FFHG souhaite encore poursuivre les efforts de professionnalisation et de structuration des clubs.

En Île-de-France, seul le club de Cergy-Pontoise est présent en Ligue Magnus.

La Ligue féminine de basket

Commission de la Fédération française de basket depuis 1998, la Ligue féminine de basket (LFB) est composée de douze équipes, qui participent au championnat Élite où s'affrontent clubs professionnels (société) et clubs amateurs (association). À noter que toutes les joueuses sont professionnelles et sous contrat avec leur club. Le basketball a

longtemps été le seul sport collectif à avoir une première division constituée de joueuses professionnelles.

En Île-de-France, la LFB est la seule ligue qui ne présente aucun club au championnat Élite.

La Ligue féminine de handball

La Ligue féminine de handball (LFH) a été officialisée en 2008 dans la continuité du championnat du monde de handball féminin en France en décembre 2007. La LFH est présentée comme un organe à autonomie renforcée au sein de la Fédération française de handball. À noter que l'Union des Clubs Professionnels de Handball féminin regroupe les clubs évoluant en Élite ainsi que les clubs de Division 2 disposant du statut VAP (voie d'accèsion au professionnalisme).

En Île-de-France, le club de Paris 92 évolue en Élite. Deux clubs franciliens évoluent en Division 2 : Noisy-le-Grand et le Stella Saint-Maur, qui dispose du statut de VAP.

La Ligue nationale d'athlétisme

Initialement créée en 2007 avec un statut de pleine autonomie afin d'accélérer un mouvement de professionnalisation et d'offrir un statut de sportif professionnel aux meilleurs athlètes hommes et femmes français, la Ligue

Les ligues professionnelles gérées par une commission fédérale et leurs représentations en Île-de-France

Ligue Magnus
 Hommes 2010
 Compétition gérée par la ligue
 Ligue Magnus : 12 clubs — Jokers de Cergy-Pontoise

Ligue féminine de handball LFH
 Femmes 2008
 Compétitions gérées par la ligue
 Élite féminin : 14 clubs — Paris 92 (Issy)
 Division 2 : 14 clubs — Stella Saint-Maur (statut VPA)
 Coupe de la Ligue — Noisy le grand

Ligue féminine de basketball LFB
 Femmes 2018
 Compétition gérée par la ligue
 Élite féminin : 12 clubs — Aucun club

Ligue nationale d'athlétisme LNA
 Hommes/Femmes 2007
 Compétition gérée par la ligue
 Pro Athlé Tour
 Aucun club professionnel mais présence de sportifs professionnels dans les clubs suivants :

Ligue nationale de boxe professionnelle LNBP
 Hommes/Femmes 2017
 Compétitions gérées par la ligue
 Championnat de France — Coupes de France Elite, Critérium Espoirs, Coupe de la Ligue, Tournoi de France
 Aucun club professionnel mais présence de sportifs professionnels

Pro A — US Créteil, EA Cergy Pontoise Athlétisme, ES Montgeron, Racing Multi Athlon Paris
 Pro B — US Créteil, EA Cergy Pontoise Athlétisme, Racing Multi Athlon Paris, CA montreuil 93, Val d'Europe Athlétisme
 Collectif Relais — CA montreuil 93, Athlé 91, US Ivry, Entente Val d'Oise

Judo Pro League
 Mixte 2022
 Compétition gérée par la ligue
 Judo Pro League : 12 équipes — Paris Saclay Judo (91), AM Asnières judo (92), ES Blanc-Mesnil Judo (93)

nationale d'athlétisme (LNA) a été intégrée à la fédération en 2018, et cette dernière a constitué un groupe de travail dédié au sport professionnel. Aujourd'hui, la fédération attribue une subvention au club employeur et offre

le statut de sportif professionnel uniquement aux meilleurs athlètes. Le Pro Athlé Tour est l'appellation du circuit des meetings professionnels d'athlétisme organisés en France et coordonnés par la LNA. Il regroupe deux niveaux

INTERVIEW - JUDO PRO LEAGUE

NAISSANCE D'UNE LIGUE PROFESSIONNELLE

Entretien avec Sébastien NOLESINI (directeur général de la Fédération française de judo)

Propos recueillis en novembre 2022

Quelle est la genèse et les motivations qui ont conduit à la création de cette ligue professionnelle ?

L'objectif premier est de donner un coup de projecteur au judo français et redynamiser la discipline. La perte des licences ces dernières années (renforcée par la crise sanitaire) a amené la fédération à réfléchir et à moderniser ses compétitions afin de donner un coup de fraîcheur à la discipline. De plus, il semblait opportun de développer le haut niveau et de professionnaliser notre sport. En effet aujourd'hui, il n'existe pas de modèle économique pour financer le judo de haut niveau. Il vit essentiellement de la subvention publique (État et collectivités) et l'ensemble des clubs sont associatifs. Un athlète de haut niveau va être rémunéré par son club, ses propres sponsors, l'ANS ou une subvention fédérale en fonction de son niveau, mais à part les médaillés olympiques il est difficile de vivre du judo.

Quel est le fonctionnement de la Judo Pro League ?

Nous avons souhaité organiser une compétition attrayante, spectaculaire et médiatisant le judo tout au long de l'année en permettant à nos champions de rester au sein de leur région. C'est un championnat par équipe mixte (hommes et femmes) innovant avec des matchs en semaine, les mardis et mercredis soir, sur un format court de deux heures. Douze équipes professionnelles s'affrontent lors de différents shows pour aboutir à une phase finale à l'Arena du Dojo de Paris.

Quelle est la place de l'Île-de-France dans le judo français ?

L'Île-de-France concentre le judo de haut niveau en raison du poids économique de la région (partenaires importants et collectivités) et de la structuration de la filière de haut niveau qui amène les meilleurs judokas à l'Insep. C'est pourquoi les plus gros clubs sont franciliens. La région Île-de-France est d'ailleurs la seule à pouvoir présenter quatre clubs au sein de la Judo Pro League. À l'heure actuelle, Blanc-Mesnil (93), Asnières (92) et Paris Saclay 91 (fusion de deux clubs de l'Essonne afin de créer une équipe compétitive) en font partie. Les deux premiers tours ont eu lieu à Blanc-Mesnil (gymnase Delaune) et à Asnières (arena Teddy Riner) devant 1 000 spectateurs. ●

INTERVIEW - LES JOKERS DE CERGY

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI REPOSE SUR 60 % DE SPONSORING PRIVÉ

Entretien avec Christophe CUZIN (président et directeur général du club)

Propos recueillis en mars 2022

Quel est le fonctionnement de la Ligue Magnus ?

Il ne s'agit pas d'une ligue professionnelle à proprement parler mais d'un championnat géré par la fédération. Cette ligue a vocation à s'autogérer, mais les grandes décisions sont validées par la FFHG, qui en est la propriétaire. Le « sens de l'histoire » est d'arriver à une ligue professionnelle pour ne plus mélanger différents aspects (loisirs, spectacle sportif...).

Douze clubs évoluent dans le championnat avec un système comparable à la NBA avec une seule descente de D1 et une seule montée en D1 permettant de sécuriser les clubs de la Ligue Magnus.

Quel est le modèle économique du club ?

Le club des Jokers de Cergy dispose du statut de SAS (cf. page 17) et appartient à l'association Hockey Club de Cergy-Pontoise, qui elle est dépositaire de l'agrément auprès de la FFHG. Le choix de la SAS est une exigence de la Ligue Magnus, un an après l'accession. Ce type de statut a été privilégié plutôt que la SASP (cf. page 17), car il offre plus de liberté et de simplicité, notamment au niveau juridique.

La SAS comprend l'équipe première professionnelle, à savoir 20 joueurs salariés, dont cinq en temps partiel. Cinq autres jeunes joueurs comptent parmi les membres du groupe mais sont amateurs et dépendent directement de l'association. Le salaire moyen versé est équivalent au SMIC, le plus élevé est d'environ 2 000 euros nets. Le salaire s'accompagne souvent d'aides au logement. La SAS emploie trois salariés sportifs (coach, préparateur physique, responsable matériel) ainsi que deux administratifs et deux alternants (communication et marketing). Des intervenants (non salariés) sont aussi rémunérés : un médecin à temps partiel, trois kinés à temps partiel, un préparateur mental et un entraîneur des gardiens. ●●●

••• Le budget de la SAS est de 1,6 million d'euros, soit le septième budget de la ligue. Notre modèle économique repose sur environ 60 % de sponsoring privé, 30 000 euros d'aides publiques et le reste en billetterie et boutique. Le budget de déplacement est relativement important, environ 100 000 euros (30 déplacements sur sept mois), de même que la redevance pour l'utilisation de la patinoire, l'Aren'Ice.

La mise à disposition d'un tel équipement est-elle facilitée ?

L'utilisation de l'Aren'Ice est facturée 140 000 euros par an à la section professionnelle (glace, espace publicitaire), mais l'agglomération de Cergy-Pontoise en finance les trois quarts environ. Pour les créneaux de l'association, l'utilisation de la patinoire est prise en charge entièrement par l'agglomération de Cergy-Pontoise. ●

INTERVIEW - ENTENTE SPORTIVE DE MONTGERON ATHLÉTISME

PERMETTRE À NOTRE ATHLÈTE DE SE CONSACRER À LA PERFORMANCE

Entretien avec Anne TOURNIER-LASSERVE (présidente du club et vice-présidente haut niveau à la FFA)
Propos recueillis en mars 2022

Comment est organisé l'athlétisme professionnel en France ?

Une ligue professionnelle d'athlétisme a existé entre 2007 et 2018 avec pour principal objectif de donner aux athlètes français de l'élite accès à un statut social, pour leur permettre de se consacrer pleinement à la recherche de la performance de très haut niveau. La LNA devait contribuer à gérer leur activité de sportif professionnel et les accompagner progressivement dans un parcours de reconversion. Mais les partenaires privés ont arrêté leur soutien, faute de retombées économiques et investissement difficile. Depuis 2018, la ligue initialement subventionnée à 70 % par la fédération, est devenue une commission de l'athlétisme professionnel, puis en 2020 un groupe de travail interne à la fédération.

Comment la fédération contribue-t-elle à soutenir les athlètes professionnels ?

La fédération a mis en place un dispositif d'aide selon le niveau de l'athlète en accordant une enveloppe globale de 1,2 million d'euros pour permettre au club de salarier l'athlète ou effectuer un droit d'image suivant sa situation. Les sommes versées varient en fonction du niveau des athlètes (Pro A et Pro B). À l'échelle de la France, soixante-dix personnes environ ont pu bénéficier de ce dispositif. Les dépenses sportives des athlètes sont considérables, et un SMIC ne suffit pas. Les sportifs passent généralement par un équipementier sponsor ou d'autres partenaires comme les collectivités territoriales pour compléter leurs revenus.

Quels liens l'athlète professionnel entretient-il avec son club ?

Les athlètes professionnels sont embauchés par les clubs soit par un contrat de travail, soit en droit d'image (s'ils ont un emploi à côté). Ces contrats ne donnent pas lieu à une quelconque contrepartie autre que leur participation aux compétitions et entraînements, et certaines actions spécifiques (rencontres avec des jeunes, manifestations...). La subvention de la fédération est versée au club, qui paie l'athlète, qui peut par ailleurs recevoir une aide de l'Agence nationale du sport s'il justifie d'un certain niveau de pratique et si ses revenus sont inférieurs à 40 000 €/an. En France, seul une dizaine d'athlètes peuvent vivre de leur sport. Une quinzaine sont à la fois aidés par la FFA et l'ANS. De plus, le pacte de performance (accompagnement, mécénat) de la Fondation du Sport français soutient notamment les futurs athlètes à haut potentiel. La fédération est aussi en contact avec le Medef pour trouver des entreprises prêtes à aider les athlètes.

Notre athlète professionnel, Pascal Martinot-Lagarde (multiple champion de France et champion d'Europe) est le premier employé du club. Il contribue à la vie du club de manière volontaire : parrainage, opération « portes ouvertes ». Le club perçoit des aides de la fédération pour son salaire, ce qui couvre l'ensemble des charges ou presque. Il a un statut d'auto-entrepreneur et a une société lui permettant de disposer d'un entourage très professionnel dans plusieurs domaines (entraîneur, kiné, etc.). ●

de compétition (Pro A et Pro B) ainsi que le Collectif Relais. À noter que les meilleurs athlètes français évoluent à la fois dans les compétitions gérées par la LNA et au sein des circuits internationaux.

En Île-de-France, six clubs sont classés en Pro A et Pro B, identifiés au travers des différents athlètes classés en Pro A et Pro B, et trois uniquement pour le Collectif Relais.

La Ligue nationale de boxe professionnelle

À l'instar de la LNA, la Ligue nationale de boxe

professionnelle masculine et féminine (LNBP) est à mi-chemin entre la ligue professionnelle (partie bleue du schéma page 3) et les circuits professionnels indépendants (partie verte). La LNBP est présente au sein d'une commission de la Fédération française de boxe depuis 2018. La délivrance de la licence de boxe professionnelle pose les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans minimum et 35 ans au plus au moment de la délivrance de la première licence.
- Avoir participé aux championnats de France

amateurs juniors ou seniors au cours des deux dernières saisons avec un bon palmarès.

Pour tout combat professionnel lors de compétitions officielles nationales, un contrat de match garant des intérêts de chacune des parties (boxeur, organisateur, entraîneur, club et promoteur) doit être établi. Afin d'organiser une réunion de boxe professionnelle, une demande auprès des comités régionaux est obligatoire.

Les championnats sont organisés par des clubs affiliés, par des organisateurs professionnels agréés et licenciés de la FF Boxe ou par la LNBP.

La Judo Pro League

Créée en 2022 par la Fédération française de judo, la Judo Pro League est une ligue professionnelle sportive mixte avec pour objectif de dynamiser le judo national. La compétition rassemble douze équipes de six à douze judokas et judokates lors de sept grandes soirées de compétition. Pour la première année, deux contrats au moins de sportif professionnel par équipe sont exigés. Ce chiffre sera porté à six en 2024.

Les clubs engagés en Judo Pro League ont l'obligation de justifier un budget d'un montant au moins égal à 200 000 euros et de présenter une ligne budgétaire spécifique Judo Pro League de plus de 100 000 euros la première saison et de 200 000 euros dès la deuxième saison (2023).

En Île-de-France, les clubs engagés au sein de cette league sont : ES Blanc-Mesnil Judo, AM Asnières Judo 92 et Paris Saclay Judo.

UN SECTEUR PROFESSIONNEL FÉMININ QUI TEND À SE STRUCTURER

Le sport professionnel féminin est encore en devenir et reste pour le moment moins structuré que son homologue masculin. On l'a vu précédemment, le volleyball est l'unique discipline sportive dont le secteur féminin professionnel est géré par une ligue professionnelle autonome disposant d'une personnalité morale propre. Cette dernière gère aussi bien les hommes que les femmes. Les clubs de basketball et handball féminins sont quant à eux gérés par une ligue professionnelle au sein d'une commission intégrée à la fédération. En ce qui concerne le football féminin, on ne peut pas encore à proprement parler de ligue professionnelle. Cependant, la création toute récente (décembre 2021) d'une commission fédérale du football féminin de haut niveau semble aller dans ce sens, puisque cette commission aura entre autres pour objectif la création d'un organe dédié à la structuration et à la promotion du football féminin professionnel.



Jean-Michel Sicob/L'Institut Paris-Region

Un déséquilibre important caractérise le sport professionnel féminin comparé au sport professionnel masculin que ce soit au niveau des salaires perçus⁶ ou de la médiatisation même de la discipline. Le sport féminin ne représente que 15 % des retransmissions télévisées⁷. Source majeure de financement des clubs professionnels masculins pour certains sports (football et rugby notamment), les revenus liés aux droits TV n'existent que très peu dans les championnats de clubs féminins.

Néanmoins, la professionnalisation du sport féminin s'est accélérée ces dernières années, comme en atteste l'augmentation des budgets des clubs⁸, une médiatisation accrue ou encore un certain nombre d'avancées sociales majeures, telles que :

- la signature de l'accord collectif Dihane (Dialogue social, Innovation, Handball, partenaires, féminin) en mars 2021. Le handball est devenu le premier sport féminin à posséder sa convention collective, qui vise à professionnaliser davantage sa pratique : une première dans le sport féminin français ;
- en juillet 2021, les ligues professionnelles ont signé l'appel de Paris pour l'égalité femmes-hommes dans le sport par le biais de l'Association nationale des ligues de sport professionnel (ANLSP)⁹. Cette initiative a pour objectif de construire un environnement sportif plus égalitaire entre les femmes et les hommes d'ici 2025.

Des clubs franciliens se trouvent au plus haut niveau dans chacune des disciplines (hormis le basketball), mais c'est en particulier dans le football féminin que la région francilienne prédomine. Ainsi, avec trois clubs présents (sur douze) dans l'élite et parmi les meilleurs français et européen, le football féminin prouve que la rivalité entre plusieurs clubs de football

LA PROFESSIONNALISATION DU SPORT FÉMININ S'EST ACCÉLÉRÉE CES DERNIÈRES ANNÉES

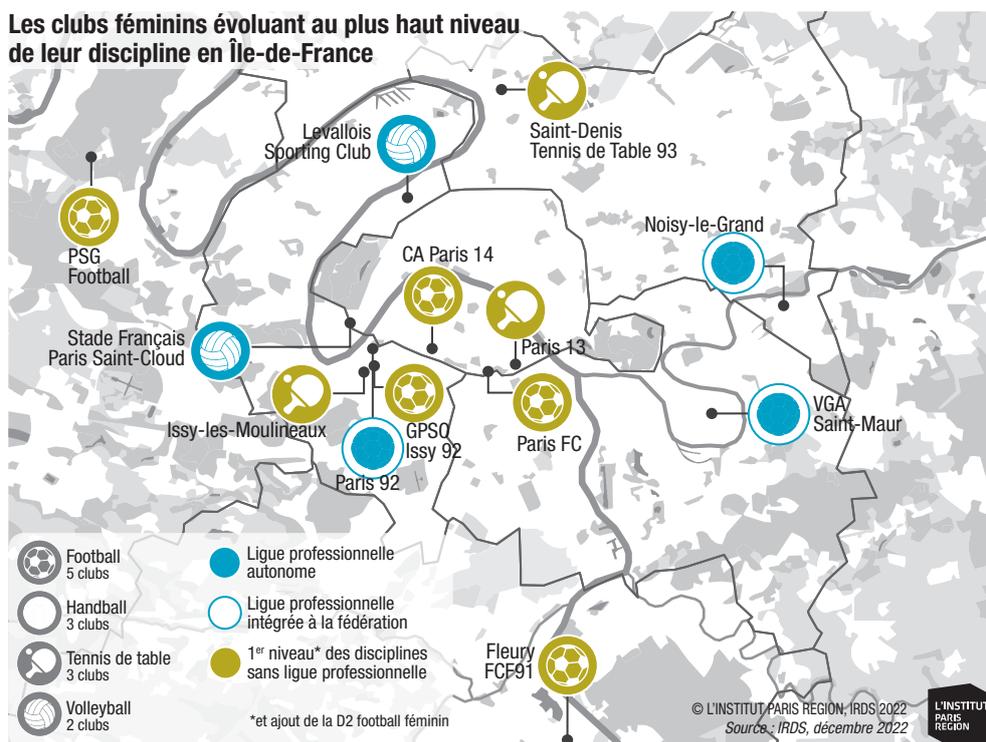
6. Les salaires des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes dans le sport. Le tennis est une des seules disciplines où il existe une parfaite parité dans les « prize money » sur les principaux tournois.

7. Selon le rapport sur la diffusion de la pratique féminine sportive à la télévision, CSA septembre 2017.

8. « Les chiffres clés du sport professionnel », *La revue JuriSPORT*, n° 223, octobre 2021.

9. ANLSP se compose des ligues : LNB, LFP, LNH, LNV, LNR, LNC.

Les clubs féminins évoluant au plus haut niveau de leur discipline en Île-de-France



INTERVIEW - FC FLEURY 91

UN ANCRAGE LOCAL FORT

Entretien avec Thomas RAYNEAU (secrétaire général du club)

Propos recueillis en mars 2022

Pouvez-vous présenter votre club ?

Notre club compte 1 135 licenciés et une cinquantaine d'équipes. C'est un club de football de haut niveau reconnu comme semi-professionnel. En effet, nous comptons une équipe masculine en National 2 (quatrième niveau national) et une équipe féminine en D1 Arkema, qui est le plus haut niveau en France. Nos footballeuses ont terminé le dernier championnat à la quatrième place juste derrière l'Olympique lyonnais, le PSG et le Paris FC. C'est une fierté pour nous, compte tenu des budgets et des infrastructures nettement plus importants des autres clubs.

Comment sont structurés le club et la section féminine en particulier ?

Le club est une association pour les sections amateurs mais également pour la section féminine bien qu'elle soit au plus haut niveau national. L'équipe masculine est quant à elle gérée au sein d'une société par actions simplifiée, car c'est une obligation légale voulue par la Fédération française de football (FFF). Une comptabilité distincte des budgets est tenue par l'association et par la société. La D1 Arkema, gérée par une commission de la FFF, n'offre pas le statut professionnel à ses équipes, même si neuf équipes sur douze font partie d'un club professionnel masculin. Pourtant, ce statut permettrait entre autres choses la création d'un centre de formation professionnelle agréé. Les subventions représentent une part importante des recettes du club, et le budget de l'association permet de rémunérer 23 joueuses et 4 membres du staff ainsi que le maintien de la section féminine au plus haut niveau français.

Le club participe-t-il au développement territorial local ?

Nous avons la chance d'être un club de haut niveau chez les hommes comme chez les femmes, ce qui à l'échelle territoriale est rare. Notre club est la fierté de la ville et également du département. Ils sont d'ailleurs nos premiers partenaires par le biais de subventions. Il y a peu de temps encore, l'intercommunalité était également présente à nos côtés. Aujourd'hui, l'ancrage local du club représente une identité forte dans la ville. ●

est possible à l'intérieur de la région. Ainsi les conditions semblent réunies pour qu'à terme, l'Île-de-France puisse occuper une place centrale à l'heure où cette pratique se développe mondialement.

LES CENTRES DE FORMATION PRIVÉS ET LES CLUBS PROFESSIONNELS LABELLISÉS CENTRES DE FORMATION

Les centres de formation font partie intégrante de la démarche pour accéder au statut de sportif professionnel. Ils s'imposent comme un maillon d'une chaîne dont la finalité est l'intégration du joueur dans un club professionnel ou amateur : le sportif reste soit dans son club formateur, soit il intègre un autre club via un transfert.

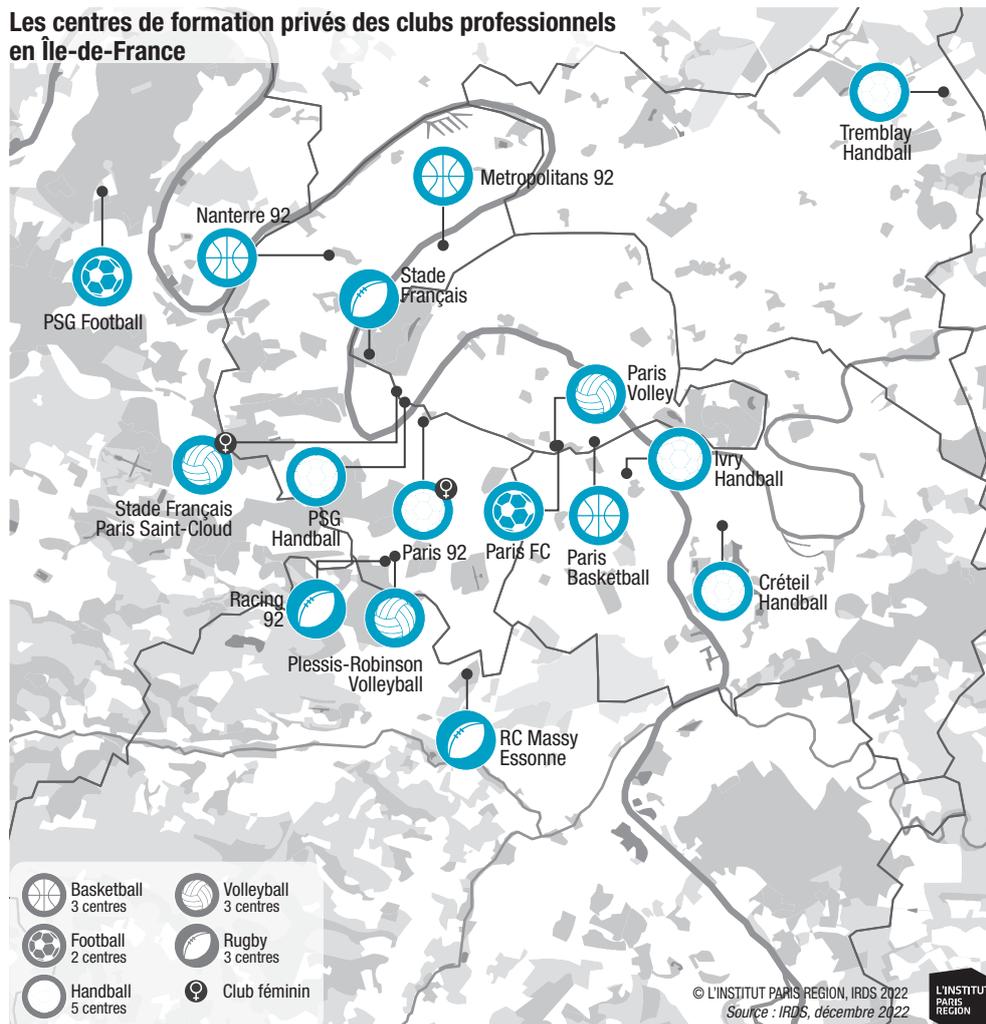
Les centres sont liés aux clubs par une convention qui est validée par le préfet de région pour une durée de quatre ans et doit respecter un cahier des charges précis. L'obtention de l'agrément permet d'être reconnu dans son activité et dans son fonctionnement par les autorités administratives.

L'Île-de-France compte 16 centres de formation privés de clubs professionnels dans cinq disciplines. Ils sont tous associés aux clubs des ligues professionnelles.

Depuis cette année, le joueur a dorénavant l'obligation de signer son premier contrat professionnel avec son club formateur pour une durée portée à cinq ans maximum. Ainsi, quelle que soit la discipline, tout jeune sportif qui accède à un centre de formation a l'obligation de signer une convention de formation avec la structure gestionnaire du centre et, à travers elle, s'engage à signer à l'issue de sa formation son premier contrat professionnel avec son club formateur. Cette nouvelle législation devrait bénéficier à l'ensemble du sport professionnel francilien. En effet, la région est souvent présentée comme un réservoir de talents aussi bien en football qu'en rugby, handball ou basketball, et se traduit par la présence de nombreux Franciliens au sein des équipes nationales. En ayant la possibilité de garder plus facilement les joueurs formés au sein des clubs de formation, les clubs pro-

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE EST SOUVENT PRÉSENTÉE COMME UN RÉSERVOIR DE TALENTS DANS DE NOMBREUSES DISCIPLINES

Les centres de formation privés des clubs professionnels en Île-de-France



fessionnels franciliens pourraient ainsi être amenés à se renforcer et à se développer davantage.

QUARANTE-TROIS CLUBS ÉVOLUENT EN DEHORS DES LIGUES PROFESSIONNELLES EN ÎLE-DE-FRANCE

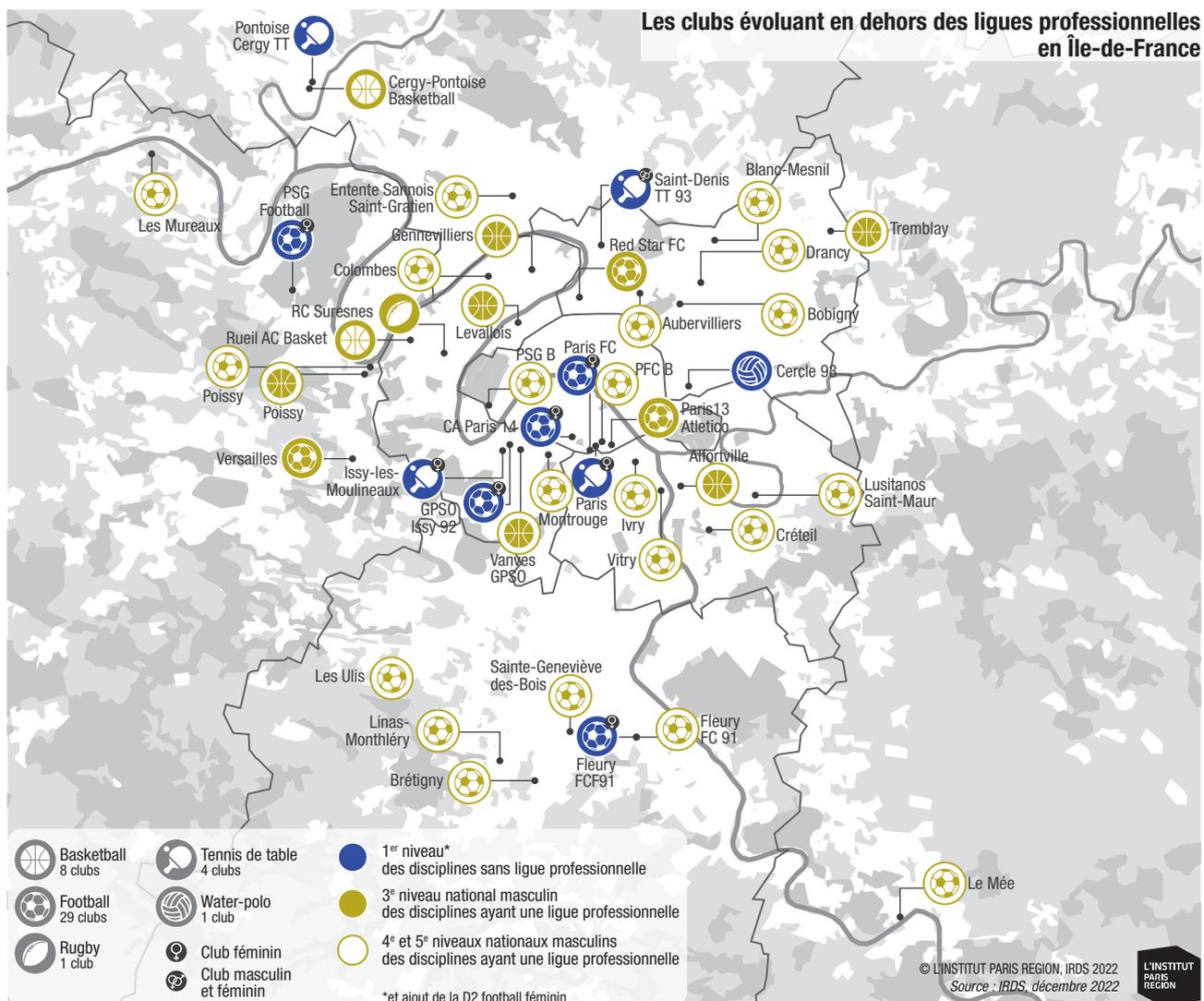
Si l'Île-de-France, on l'a vu précédemment, est très fortement représentée au sein des ligues professionnelles, elle l'est tout autant voire plus en dehors. Que ce soit au sein des championnats de niveau inférieur (3^e, 4^e ou 5^e niveaux) de football, basketball ou rugby, ou dans d'autres sports qui ne portent pas l'appellation « ligue » comme pour le tennis de table ou le water-polo.

Les clubs de football féminin franciliens occupent également une place à part dans le paysage footballistique avec trois des quatre plus gros clubs français présents en Île-de-France.

Sur les 43 clubs recensés, neuf sont localisés dans le département des Hauts-de-Seine ce

qui renforce à nouveau la place prépondérante de ce département dans le sport professionnel en Île-de-France. La Seine-Saint-Denis compte huit clubs, ensuite arrivent Paris et l'Essonne avec six clubs chacun.

Le sport professionnel, en dehors des ligues professionnelles à proprement parler, est aussi présent à l'échelle nationale dans le cadre de championnats de France organisés par des fédérations dotées d'une ligue ou encore au sein de fédérations qui organisent un secteur professionnel, mais qui n'utilisent pas l'appellation « ligue ». Les sportifs sont des professionnels ayant un contrat de travail avec des clubs professionnels ou des associations sportives. On parle parfois de sportifs semi-professionnels lorsque le sport concerné n'a pas suffisamment d'audience et n'est pas suffisamment structuré, du moins en France, pour que la pratique génère une source de revenus suffisante pour en faire une activité à plein temps.



LES CHAMPIONNATS DES DIVISIONS INFÉRIEURES

Les fédérations organisent des championnats auxquels participent les clubs professionnels et les associations sportives dans lesquelles évoluent sportifs professionnels et amateurs. Le basketball, le football ou encore le rugby font partie des sports avec deux types de championnat national. Le premier, 100 % professionnel dépend de la ligue, le second, géré par la fédération, s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux semi-professionnels et amateurs. À titre d'exemple, le championnat de National en football n'est pas délégué à la LFP, mais les sportifs sont professionnels¹⁰. Ces clubs de National s'appuient sur des contrats fédéraux pour rémunérer les joueurs évoluant dans le championnat. En ce qui concerne les clubs descendant de la Ligue 2, ils peuvent conserver leur statut de club professionnel en National 1 au cours des deux saisons suivantes. En rugby, le même dispositif existe pour la Nationale (3^e division) gérée par la FFR. On parle parfois de championnats semi-professionnels, car tous les joueurs ne peuvent vivre uniquement des revenus générés par leur pratique compétitive.

Football masculin : les championnats non gérés par la LFP, donc hors Ligue 1 et Ligue 2, sont régis par la FFF. Les joueurs évoluant dans les niveaux inférieurs de National 1, 2 ou 3 ont, dans la plupart des cas, un contrat avec leur club.

En Île-de-France, le Red Star, le FC Versailles 78 et le Paris Atletico évoluent tous trois en National 1. Les niveaux de National 2 (7 clubs) et National 3¹¹ (14 clubs) comptent de très nombreux clubs franciliens, qui constitués en associations peuvent rémunérer de nombreux joueurs.

Basketball masculin : les championnats non gérés par la LNB, donc hors Pro A et Pro B, sont régis par la FFBB. Les joueurs évoluant dans les niveaux inférieurs de Nationale masculin 1 et 2 ont, dans la plupart des cas, un contrat avec leur club.

En Île-de-France, les clubs de Cergy-Pontoise et Rueil-Malmaison évoluent en NM1 et six clubs évoluent en MN2 (Vanves GPSO, Poissy, Gennevilliers, Alfortville, Levallois, Tremblay).

Rugby à XV : les championnats non gérés par la LNR, donc hors Top 14 et Pro D2, sont régis par la FFR. Les joueurs évoluant dans les niveaux inférieurs (Nationale et Nationale 2) ont, dans la grande majorité des cas, un contrat avec leur club.

En Île-de-France, le club de Suresnes évolue en Nationale. Aucun club francilien n'évolue en Nationale 2.

LE SPORT PROFESSIONNEL AU SEIN DE DISCIPLINES SANS LIGUES

Des fédérations (sans ligues) organisent des championnats au niveau national auxquels participent des sportifs qui peuvent être considérés comme des professionnels, car ils sont salariés de leur club. Lorsqu'ils ne sont pas salariés à temps plein, on parle alors de semi-professionnels. Dans les faits, ce cas de figure s'applique par exemple au tennis de table, water-polo ou rugby à XIII. Nous avons choisi de classer le football féminin dans cette catégorie, même si son essor actuel devrait probablement le faire basculer à plus ou moins court terme dans un format de type « ligue professionnelle ».

Football féminin : le football féminin est organisé au sein de la FFF. Les clubs, sous forme de société ou d'association, s'affrontent dans les championnats de Division 1 et 2. L'ensemble des joueuses sont sous contrats dits fédéraux avec leur club.

En Île-de-France, le PSG et le Paris FC (clubs professionnels) et le Fleury 91 (statut associatif) évoluent tous les trois en Division 1. Les clubs de GPSO Issy 92 et CA Paris 14 évoluent quant à eux en Division 2.

Tennis de table : le championnat professionnel est géré par la fédération pour la PRO A et PRO B Messieurs ainsi que pour la PRO A et Pro B Dames. Les joueurs et joueuses sont sous contrat avec un club amateur, et chaque équipe est constituée de quatre joueurs maximum.

En Île-de-France, les clubs de Pontoise-Cergy et Saint-Denis évoluent en PRO A Messieurs, le club de Saint-Denis évolue également en PRO A Dames, le club d'Issy-les-Moulineaux évolue en PRO B Dames ainsi que le Paris 13.

Water-polo : il existe un championnat Élite pour le water-polo masculin actuellement géré par la Fédération française de natation, même si une ligue promotionnelle de water-polo en a pour un temps été l'organisatrice. Seul le water-polo masculin dispose d'un championnat avec des joueurs professionnels sous contrat.

En Île-de-France, le club de Noisy-le-Sec (Cercle 93) évolue en Élite.

Rugby à XIII : la fédération dispose pour l'Élite 1 et 2 d'un championnat national dans lequel joueurs professionnels et amateurs peuvent s'affronter.

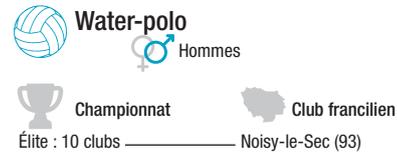
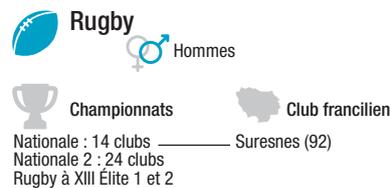
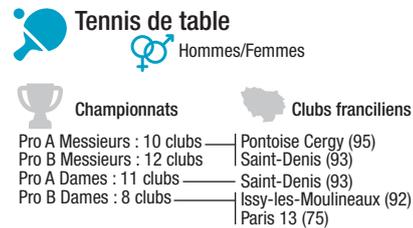
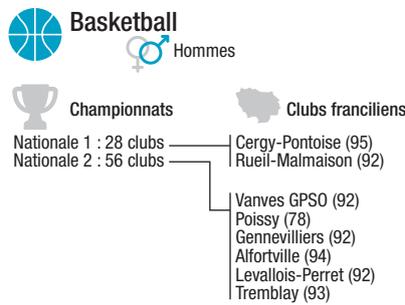
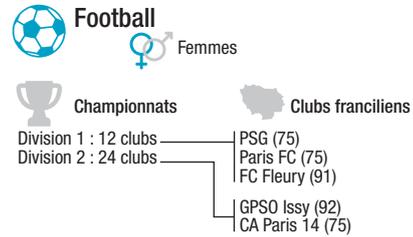
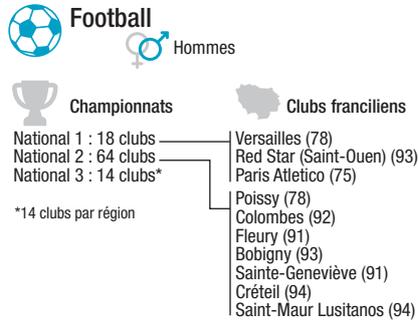
En Île-de-France, il n'y a pas de club amateur qui évolue à ce niveau.

DANS LES NIVEAUX
INFÉRIEURS,
ON PARLE PARFOIS
DE CHAMPIONNATS
SEMI-
PROFESSIONNELS,
CAR TOUS LES
JOUEURS NE
PEUVENT VIVRE
UNIQUEMENT DES
REVENUS GÉNÉRÉS
PAR LEUR PRATIQUE
COMPÉTITIVE

10. Ces derniers demandant depuis peu à être rattachés à la LFP afin de se développer davantage.

11. Le championnat de National 3 est un championnat régional composé de fait de 14 équipes d'une même région.

Le secteur professionnel en dehors des ligues professionnelles et leurs représentations en Île-de-France



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2022
Source : IRDS, décembre 2022



INTERVIEW - RACING CLUB DE SURESNES

PROFESSIONNALISME OU SEMI-PROFESSIONNALISME ?

Entretien avec **Mathieu BLIN** (directeur général)

Propos recueillis en mars 2022

Peut-on parler de rugby professionnel en dehors du Top 14 et de la Pro D2 ?

En effet, la notion de « sportif professionnel » est floue lorsqu'un club évolue en dehors d'une ligue professionnelle. Je dirais qu'à notre niveau (3^e niveau national), nous sommes dans du semi-professionnalisme. Pour la gestion de notre équipe masculine, nous avons créé une société anonyme sportive professionnelle (SASP) en 2018 qui gère 13 joueurs en contrat exclusif (plein temps) et 27 en contrat pluriactif (autre activité ou études en parallèle) et huit salariés administratifs qui accompagnent l'équipe.

Comment sont répartis les budgets entre la société et l'association ?

Le budget global du club est de 2,9 millions d'euros répartis à hauteur d'1 million pour l'association et 1,9 million pour la SASP. Les ressources de la SASP proviennent pour 80 % de nos deux présidents « passionnés », dirigeants d'entreprise, par le biais du mécénat. Le solde provient de partenariats (10 %), billetterie (7 %) et de la fédération (3 %). Concernant la partie associative, les ressources sont différentes et proviennent à 45 % de subventions des collectivités, 20 % de partenariats, puis des cotisations et enfin de la fédération (environ 15 % chacune). Le département est pour nous un partenaire privilégié (aides pour le centre de formation et l'école de rugby) de même que le Conseil régional d'Île-de-France pour la formation Élite via le dispositif des Clubs Excellence d'Île-de-France. La commune de Suresnes met à notre disposition le stade. ●

LES SPORTIFS PROFESSIONNELS TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ÉVOLUANT AU SEIN DE CIRCUITS PROFESSIONNELS INTERNATIONAUX

Dans de nombreuses disciplines comme le tennis, le golf, l'équitation, le badminton, le squash, le triathlon, etc., des circuits sont organisés pour permettre aux sportifs de s'affronter dans leur discipline respective. Ils regroupent des tournois ou des courses de différents niveaux auxquels les sportifs peuvent participer en fonction de leurs performances et de leur classement. Ces circuits peuvent être mis en place par des fédérations internationales, des sociétés commerciales ou des associations de sportifs professionnels.

Au sein des circuits internationaux, les sportifs évoluant au meilleur niveau sont des professionnels indépendants, qui vivent des dotations des compétitions et des contrats de leurs sponsors. Leur nombre varie d'une discipline à l'autre, et il est difficile de les comptabiliser précisément.

Voici quelques exemples (non exhaustifs) de circuits professionnels.

LES CIRCUITS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES OU DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Badminton : le Badminton World Federation (BWF) World Tour concentre six niveaux de tournois gérés par la fédération internationale : World Tour Finals, Super 1000, Super 750, Super 500, Super 300 et Super 100.

Basketball : le FIBA 3x3 World Tour, circuit international masculin représentant des villes, est organisé par la fédération internationale pour les équipes de 3x3 basketball, une variante reconnue comme discipline olympique depuis 2020. La FFBB a constitué sa toute première équipe professionnelle de 3x3 dans un processus de professionnalisation de la discipline ainsi que pour permettre à la France de gagner des points au classement mondial et participer aux principaux tournois. Le basket 3x3 est un projet majeur de développement du basketball. Le 3x3 Paris est une équipe professionnelle et de surcroît francilienne. Les six joueurs ont un salaire fixe et peuvent augmenter leurs revenus par les prize money gagnés lors de différents tournois. Le classement est individuel dans cette discipline pourtant collective.

Triathlon : deux types de circuit principal coexistent :

Le World Tour Series (WTS) de la Fédération internationale de triathlon (FIT), qui est l'instance de référence sur la distance olympique officielle.

Le circuit privé Ironman, organisé par la World Triathlon Corporation (WTC), une société commerciale qui fait office de référence sur les triathlons longue distance : Ironman, Ironman 70.3.

La FIT et le WTC organisent à eux deux l'ensemble des compétitions internationales.

Les triathlètes français qui participent à ces circuits sont licenciés dans des clubs français pour la plupart, mais sans contrat rémunéré avec ces derniers.

Il existe également une nouvelle compétition privée : la Superleague.

Dans l'ensemble de ces compétitions des triathlètes évoluant dans les clubs franciliens (réputés parmi les meilleurs clubs au monde) participent aux compétitions.

Équitation : le Global Champions League en équitation est un circuit privé parallèle au Global Champions Tour de la Fédération internationale d'équitation (FIE). Richelement doté, il devient un concurrent sérieux puisqu'aujourd'hui les principaux cavaliers préfèrent participer aux 17 étapes sur trois continents de ce circuit au détriment des concours de saut international officiel (CSIO) de la FIE qui a d'ailleurs intégré cette ligue dans l'établissement des classements mondiaux.

Natation : récemment, une ligue privée International Swimming League (ISL) a été mise en place. Elle est structurée selon un système de ligue fermée avec une saison régulière et des playoffs (séries éliminatoires) sur le modèle des ligues sportives américaines.

De nombreux autres sports et disciplines offrent des circuits professionnels. Nous pouvons citer parmi eux : la voile, le surf, le sport automobile, le skate, le ski, le plongeon, le cyclisme féminin, le judo, l'escrime ou même le tennis de table.

LES CIRCUITS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR DES ASSOCIATIONS DE SPORTIFS PROFESSIONNELS

Tennis : il existe le circuit de l'Association of Tennis Professionals (ATP) pour les hommes et le circuit de la Women Tennis Association (WTA) pour les femmes. Le circuit ATP regroupe les Master 1000, les ATP World Tour 500 et 250. Le circuit WTA regroupe les WTA Premier (anciennement les Tier I et Tier II) et les tournois WTA International (anciennement les Tier III, Tier IV et Tier V).

Les quatre tournois du Grand Chelem¹², tout comme la Coupe Davis, sont organisés par la Fédération internationale de tennis, indépendamment de l'ATP ou de la WTA. Ils représentent les quatre plus grands tournois au monde.

AU SEIN
DES CIRCUITS
INTERNATIONAUX,
LES SPORTIFS
ÉVOLUANT
AU MEILLEUR
NIVEAU SONT DES
PROFESSIONNELS
INDÉPENDANTS
QUI VIVENT
DES DOTATIONS
DES COMPÉTITIONS
ET DES CONTRATS
DE LEURS
SPONSORS.

12. Australian Open (Australie), Roland Garros (France), Wimbledon (Royaume-Uni), US Open (États-Unis).

Squash : il n'existe qu'un seul circuit, le Professional Squash Association (PSA) World Tour organisé par la Professional Squash Association. L'association organise aussi bien des tournois pour les hommes que pour les femmes.

Dans cette discipline, une Francilienne a été classée quatrième mondiale. Elle était licenciée au sein du club de Créteil, mais elle n'a de contrat avec aucun club. Par conséquent, ses revenus provenaient essentiellement de sponsors et gains de match. En France, seule la structure privée d'Annecy a salarié ses joueurs.

Golf : on trouve le circuit de la Professional Golf Association (PGA) pour les hommes et le circuit de la Ladies Professional Golf Association (LPGA) pour les femmes. Ces associations organisent à elles seules l'ensemble des circuits professionnels dans le monde.

Chez les hommes, le PGA Tour, qui se déroule aux États-Unis, et l'European Tours sont les circuits les plus prestigieux.

Chez les femmes, le circuit le plus prestigieux est le LPGA Tour qui se déroule en Amérique du Nord. En Europe, le Ladies European Tour (LET) accueille essentiellement les golfeuses européennes.

LE DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR SPORTIF PROFESSIONNEL PAR DES SOCIÉTÉS PRIVÉES ET COMMERCIALES

Les fédérations nationales et internationales font de plus en plus face à la concurrence et à la volonté de sociétés commerciales de créer leur propre circuit professionnel.

Afin de générer de nouveaux revenus pour les clubs et pour les sportifs sur le modèle des ligues sportives américaines notamment¹³, de nouvelles compétitions internationales sont créées à l'initiative de sociétés ou bien même de rassemblement de clubs puissants.

Si ce phénomène est assez courant pour les sports individuels, il touche dorénavant les sports collectifs en Europe.

Ainsi, l'Euroleague de basketball qui comprend 16 équipes européennes prestigieuses (dont une équipe française) est un championnat créé par une société privée. Longtemps en conflit avec la Fédération internationale, certaines fédérations nationales ont même décidé d'interdire à leurs clubs d'y participer.

Récemment douze des plus grands clubs européens ont envisagé une Super Ligue concurrente à la Ligue des champions. Devant les multiples oppositions de la Fédération européenne (UEFA) et fédérations nationales notamment, le projet a été pour le moment suspendu.

13. Les ligues de NBA (basketball), NFL (football américain), NHL (hockey sur glace) sont des ligues fermées, par exemple.

INTERVIEW - CAMILLE SERME JOUEUSE PROFESSIONNELLE DE SQUASH

SEULS LES 50 PREMIERS MONDIAUX VIVENT CORRECTEMENT DE LEUR SPORT

Entretien avec **Camille SERME** (Numéro 1 française et numéro 2 mondiale en 2017)

Propos recueillis en juillet 2020

Peut-on être sportive professionnelle dans le squash ?

Oui bien sûr, même si la définition de sportive professionnelle reste floue. Lorsque la majorité des revenus proviennent de compétitions et que l'on peut en vivre, nous sommes alors considérées comme sportives professionnelles, car nous vivons de notre activité. Les athlètes qui participent au PSA (Professional Squash Association) sont tous perçus comme des professionnels. Le PSA World Tour est impliqué dans l'organisation de près de 120 tournois annuels à travers le monde.

On peut estimer que seul les cinquante premiers mondiaux vivent correctement de leur sport et sont reconnus comme professionnels. Pour les autres, c'est beaucoup plus difficile.

Avez-vous créé votre propre société pour gérer votre carrière ?

Oui, il m'a semblé indispensable de constituer ma propre société, il y a quatre ans, afin d'être conseillée et aidée et pouvoir gérer tout ce qui est en lien avec la comptabilité et la gestion des contrats de sponsoring et des prize money. Les sponsors représentent une partie non négligeable de mes revenus et tout est mis au nom de la société.

Quand je participe aux tournois fédéraux (France, Europe, Monde) et que je représente la France, j'ai le statut de « sportive de haut niveau », mais lorsque je participe aux tournois de la PSA, c'est en tant qu'indépendante. ●

CLUB PROFESSIONNEL : DE L'ASSOCIATION À LA SOCIÉTÉ SPORTIVE

Longtemps constitués sous le statut d'association, les clubs professionnels ou de haut niveau sont de plus en plus amenés à créer une société sportive, qui distingue l'activité professionnelle de la partie associative. Plusieurs raisons à cela¹⁴ :

- Juridique : l'article L. 122-1 du code du sport prévoit que les associations sportives dont les recettes de manifestations payantes ou dont les rémunérations dépassent un seuil (fixé, actuellement, respectivement à 1,2 M€ et 0,80 M€) ont l'obligation de constituer une société commerciale.
- Structurelle : certaines fédérations obligent les clubs accédant aux divisions professionnelles à se constituer en société.
- Particulière : exigence d'un investisseur, anticipation d'une montée en division professionnelle, décision de la commune de ne pas consacrer toutes les ressources de l'association au financement ou pertes éventuelles du domaine professionnel.

La société sportive peut prendre de nombreuses formes :

- société anonyme sportive professionnelle (SASP),
- société anonyme à objet sportif (SAOS),
- entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURSL),
- société à responsabilité limitée (SARL),
- société anonyme (SA),
- société par actions simplifiée (SAS),
- société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU),
- par dérogation, les sociétés d'économie mixte sportives locales constituées avant le 29 décembre 1999 peuvent conserver leur régime juridique antérieur (SEMSL),
- société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

L'association sportive et la société qu'elle a constituée définissent leurs relations par une convention approuvée par le préfet du département dans lequel l'association a son siège. Cette convention doit préciser les points suivants (articles L. 122-14 à L. 122-19 – et 122-8 du code du sport) :

- la définition des activités liées au secteur amateur et les activités liées au secteur professionnel et dont l'association et la société ont respectivement la responsabilité ;
- la répartition entre l'association et la société des activités liées à la formation des sportifs ;
- les conditions dans lesquelles les terrains, les bâtiments et les installations seront utilisés par l'une et l'autre partie ;
- les conditions, et notamment la contrepartie de la concession ou de la cession de la dénomination, de la marque ou des autres signes distinctifs de l'association ;
- la durée de la convention, qui doit s'achever à la fin d'une saison sportive sans pouvoir dépasser cinq ans et les modalités de renouvellement de la convention.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES

Les collectivités territoriales sont bien souvent des partenaires de premier plan tant auprès des clubs que des sportifs professionnels. En fonction des collectivités, des disciplines sportives et des sexes, les situations sont contrastées. Quelle que soit la forme, ce soutien est nécessaire au maintien des clubs et pour bon nombre de sportifs, cet appui leur permet de vivre de leur sport, car la situation économique des clubs est loin d'être stable et reste très disparate.

Les clubs de volleyball, par exemple, dépendent fortement des subventions des collectivités territoriales. Ainsi pour le budget 2019/2020 du Paris Volley Club en Ligue A masculine, les produits sont issus pour les deux tiers des subventions publiques et à 73 % pour le Paris Saint-Cloud de ligue A féminine¹⁵. Il en va de même pour le handball. Ces sports moins télévisés et médiatiques que le football, le rugby ou bien même le basketball tirent moins de recettes des matches.

La notoriété d'un club contribue au rayonnement d'un territoire. Le club se présente alors comme un outil de marketing, du premier niveau territorial, la commune, à l'intercommunalité en passant par le département et la région. À titre d'exemple, le département des Hauts-de-Seine dans le cadre de sa politique de soutien au mouvement sportif et d'accompagnement du sport de haut niveau, soutient plus particulièrement six clubs¹⁶ emblématiques du territoire qui évoluent au plus niveau national et international. Ces partenariats se caractérisent par une aide financière de la collectivité notamment pour la formation sportive et pour la promotion de leur discipline auprès des jeunes et du grand public. Autre exemple, le département de Seine-Saint-Denis à travers un outil de partenariat spécifique de structuration de disciplines et avec des clubs qu'il qualifie de grands partenaires (Auber 93, Saint-Denis Tennis de Table, Club Athlétique de Montreuil, Water-polo Cercle 93 etc.) aide au développement de la performance sportive sur le territoire.

14. « Quel public pour les rencontres sportives franciliennes ? », *Les Dossiers de l'IRDS*, n° 28, septembre 2014.

15. Rapport DNACG 2020 Ligue nationale de volley.

16. Racing 92 (rugby), Nanterre 92 (basketball), Metropolitans 92 (basketball), Paris 92 (handball féminin), Boulogne 92 (aviron), Bourg-la Reine 92 (escrime).

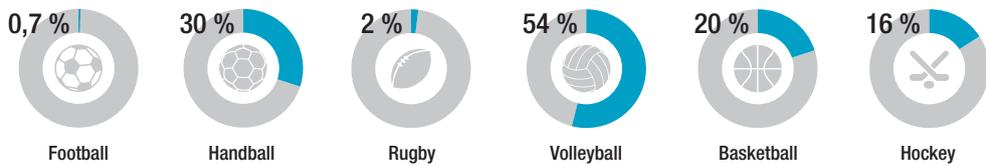
17. <https://www.iledefrance.fr/le-sport-booster-de-lattractivite-en-ile-de-france-et-pour-linternational-deuxieme-partie>

Le Conseil régional a mis en place un dispositif de soutien des clubs aussi bien féminins que masculins, qui représentent l'Île-de-France au plus haut niveau départemental, régional ou national, dans le but de leur offrir les meilleures conditions d'évolution possibles. En ce qui concerne les clubs féminins franciliens, sont concernés les clubs affiliés à une fédération sportive agréée qu'ils soient amateurs ou professionnels de première ou seconde

division nationale, y compris ceux constitués en sociétés sportives. Le partenariat est fixé pour une période d'un an sur la base du projet du club et d'un budget prévisionnel. La participation financière de la Région peut atteindre jusqu'à 50 000 euros par club¹⁷.

Les clubs disposent de trois types de soutien public : les subventions (mode de financement le plus répandu) ; les achats de prestations

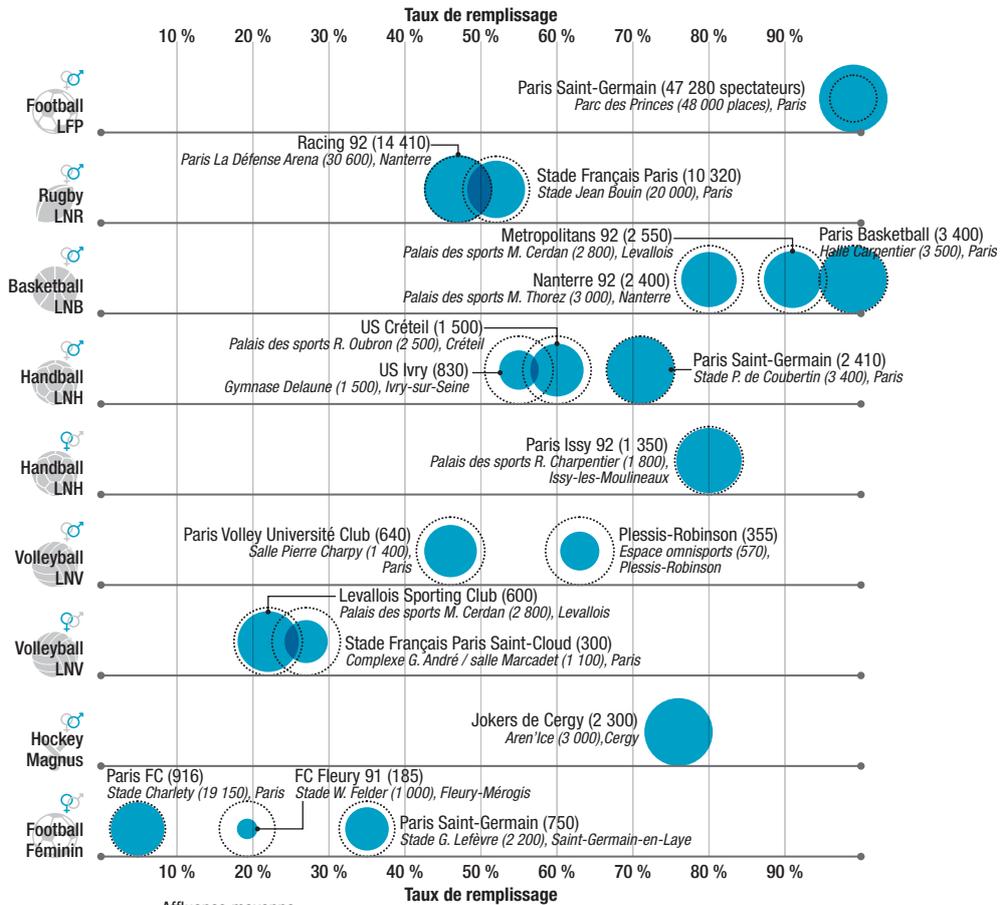
Part de la subvention publique dans le budget des clubs de première division masculine en France



Source : Les chiffres clés du sport professionnel, La revue jurisSPORT, n°211, septembre 2020



Taux de remplissage des stades et arenas utilisés par les clubs franciliens au sein des principales disciplines de première division



Lecture du graphique
Concernant la première division de rugby masculin (Top 14), le Stade Français Paris remplit son stade à 52 % (affluence moyenne de 10 320 places pour une capacité de 20 000 places), contre 47 % pour le Racing 92 (affluence moyenne de 14 410 places pour une capacité de 30 600 places). L'affluence moyenne en Top 14 est de 13 700 places. En seconde division (Pro D2), le RC Massy a un taux de remplissage de son stade de 40 % (affluence moyenne de 1 200 places pour une capacité de 3 000 places). L'affluence moyenne en Pro D2 est de 5 200 places.

Affluence moyenne du club
Affluence moyenne en France dans le championnat

Attention, la taille des cercles n'est pas proportionnelle entre les disciplines

Sources : Rapport LFB 2021-2022, Rapport DNCAGCP LNB 2019-2020, LNV 2020, Le Parisien Affluence 2021-2022, Feuilles de match Foot 2022

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2022



utilisés par les collectivités pour soutenir les clubs professionnels où les écarts budgétaires sont importants au sein des championnats¹⁸ et enfin la mise à disposition d'équipements.

LES SUBVENTIONS

Pour des missions d'intérêt général, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent peuvent recevoir des subventions publiques (article L.113-2 du code du sport). L'article R 113-1 du code du sport prévoit que le montant maximum des subventions versées par l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements ne peut excéder 2,3 M€ par saison sportive. L'article R 113-2 prévoit, en outre, que les missions d'intérêt général regroupent trois types d'action :

- La formation ; le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés dans les conditions prévues à l'article L.211-4 du code du sport.

- La participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale.
- La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

D'après une enquête de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) menée auprès des collectivités en janvier 2021, 89 % des clubs professionnels perçoivent des subventions pour un montant moyen de 310 000 €. Le taux de soutien des clubs serait inversement proportionnel avec le niveau de professionnalisation du championnat auquel ils participent. Le championnat de handball semble bénéficier de la subvention moyenne la plus élevée, suivi du volleyball, du basketball et du football, le rugby fermant cette marche.

Dans d'autres disciplines en dehors des ligues professionnelles, les subventions des

18. « Les chiffres clés du sport professionnel », *La revue JuriSPORT*, n° 224, novembre 2021.

INTERVIEW - CERCLE 93

LES DEUX TIERS DU BUDGET VONT À L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

Entretien avec Julie EISSEN (présidente du CN Noiséens et vice-présidente du Cercle 93)
Propos recueillis en novembre 2022

Peut-on devenir professionnel dans le water-polo ?

Oui, les joueurs des neuf clubs disputant le championnat Élite masculin bénéficient d'un contrat de sportif professionnel quand bien même le club conserve son statut d'association. Le water-polo présente la particularité d'être un sport collectif au sein d'une fédération de sports individuels. Sept ans auparavant, encore, cette discipline ne prévoyait a priori aucun cadre précis et était peu réglementée. Le statut des joueurs était alors assez précaire. Mais la situation a changé depuis et s'accompagne d'une vraie structuration du secteur professionnel masculin. Aujourd'hui, les clubs Élite ont l'obligation de présenter au minimum sept contrats de joueur professionnel. De plus, nous avons engagé un vrai travail sur l'identité visuelle de la discipline avec la retransmission des matchs en direct sur Internet.

Quel est le fonctionnement économique d'un club comme le vôtre ?

Nous concernant, les deux tiers du budget global du club sont consacrés à l'équipe professionnelle. Les principaux postes de dépenses sont bien sûr la rémunération des joueurs, l'encadrement technique auquel il faut ajouter les frais de déplacement et d'hébergement de l'équipe. À titre d'exemple, le salaire d'un joueur Élite est compris entre 15 000 € (pour les plus jeunes) et 50 000 € par an (pour un bon joueur international), complété par la prise en charge du logement notamment. Nous avons au club huit internationaux dont cinq athlètes qui devraient participer aux Jeux de Paris 2024. Quant à nos ressources, elles proviennent pour un quart de subventions publiques, notamment du département de la Seine-Saint-Denis ainsi que de la commune de Noisy-le-Sec. Le club participe au rayonnement de la commune, du territoire d'Est Ensemble et du département de Seine-Saint-Denis pour lequel nous sommes référencés Grand Partenaire Sportif. L'image de notre club, le Cercle 93, est volontairement ancrée au département. Les partenaires privés, qui représentent la majeure partie de nos ressources, nous soutiennent pour les valeurs que le club véhicule, pour la discipline elle-même et pour notre engagement vis-à-vis du département mais aussi pour les nombreuses actions que nous menons sur le territoire auprès des enfants par le sport en matière de politique d'insertion.

Les problématiques de piscine sont-elles un frein au développement du water-polo ?

Le problème de l'accès au bassin limite en effet la pratique et le développement de ce sport dans sa globalité. Le water-polo se pratique dans un bassin de 33 m sur 25 m avec 2 m de profondeur. Le dimensionnement même de l'équipement peut être un facteur limitant. Nous avons la chance d'avoir une piscine mise à notre disposition par l'EPT Est-Ensemble, sans quoi nous n'aurions pas pu évoluer au plus haut niveau et proposer des lignes d'eau à nos adhérents. Ceci étant, sans bassin résidant, il est compliqué pour un club comme le notre d'évoluer sereinement au niveau européen dans ces conditions. ●

collectivités sont encore plus essentielles au club pour maintenir le sport professionnel. Pour un club d'athlétisme de référence en France comme l'ES Montgeron athlétisme, la subvention communale et départementale représente près de la moitié de son budget, tandis que ce taux oscille entre 0,5 % et 50 % au sein des différentes ligues professionnelles. En effet, si les subventions publiques représentent moins de 2 % du budget des clubs de football masculin et de rugby (disciplines bénéficiant de droits TV importants), ce taux peut atteindre plus de 50 % pour le volleyball masculin¹⁹.

LES CONTRATS ET ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES

L'article L. 113-3 du code du sport prévoit que « le montant maximum versé par les collectivités territoriales ou leurs groupements aux sociétés sportives en exécution de contrats de prestations de service, ou de toute convention dont l'objet n'entre pas dans le cadre de missions d'intérêt général visées à l'article L. 113-2 du code du sport, ne peuvent excéder un montant fixé à 30 % du total des produits du compte de résultat de l'année précédente dans la limite de 1,6 M€ par saison sportive ». Ces contrats peuvent prévoir plusieurs types de prestations :

- achat de places dans les enceintes sportives, achat d'espaces publicitaires lors de manifestations sportives ;
- apposition du nom ou du logo de la collectivité territoriale sur divers supports de communication (maillots de joueurs, bulletin d'information du club, billetterie, affichage des rencontres).

D'après l'enquête de l'ANDES, ce sont principalement les clubs de football et de handball qui bénéficient majoritairement d'achats de prestations.

LA MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La majorité des infrastructures sportives sont la propriété de collectivités territoriales, et elles apportent leur soutien aux clubs professionnels en mettant à disposition leurs équipements. Il s'agit ici d'un avantage économique de premier plan pour les clubs sportifs, même si en contrepartie une redevance est due en particulier par les clubs professionnels constitués sous la forme d'une société. À noter que cette mise à disposition des équipements est une particularité française. Dans les autres pays, les grands clubs sont en majorité propriétaires de leurs équipements. En France, les clubs prennent le statut de « clubs résidents » pour 46 % d'entre eux ou « utilisateurs prioritaires » (34 %) de l'équipement mis à disposition par la collectivité propriétaire.

Le montant moyen de la redevance par équipement était en France de 201 500 euros pour la saison 2019/2020²⁰. La redevance moyenne la plus élevée est pour le football avec 588 000 euros en moyenne. À noter également que les redevances pour les salles et arenas (62 700 euros) sont en moyenne six fois inférieures à celles des stades (370 000 €). De manière générale, le poids moyen de la redevance dans le budget général des clubs tourne autour de 1,75 %.

En Île-de-France, les affluences et la capacité des salles sont globalement inférieures aux moyennes observées sur le reste du pays. À titre d'exemple, les deux clubs franciliens de basketball se plaçaient à la saison 2020/2021 entre les quinzième et seizième places (sur 18 clubs) en termes d'affluence moyenne en raison principalement de la capacité limitée des salles²¹. ■

19. « Les chiffres clés du sport professionnel », *La revue JuriSPORT*, n° 211, septembre 2020.

20. Issues de l'enquête sur le financement public du sport professionnel, ANDES, septembre 2021.

21. « Les chiffres clés du sport professionnel », *La revue JuriSPORT*, n° 223, octobre 2021.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Bauquet

DIRECTRICE DE L'IRDS

Claire Peuvergne

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

RÉDACTION

Nicolas Corne-Viney

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Nicolas Corne-Viney

DIRECTION ARTISTIQUE

Olivier Cransac

MAQUETTE

Olivier Cransac

RELECTURE

Christine Morisceau

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@institutparisregion.fr

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0)1 77 49 77 49

ISBN : 978-2-7371-2268-2

ISSN : 1959-1020

ISSN ressource en ligne
2267-3768